Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dès Cottens, une pluie abondante s'étant mise de la partie, les chemins devinrent rapidement boueux et glissants.

A Morges, comme à Lausanne, le résultat tactique laissa un peu à désirer, et les mêmes critiques générales durent être émises. La sous-section morgienne a décidé d'organiser un certain nombre d'exercices essentiellement tactiques, auxquels ses membres paraissent disposés à assister nombreux.

On annonce que la section genevoise prépare, elle aussi, un exercice d'entraînement.

F. F.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Nouveaux commandements. — Equipement pour officiers. — Instruction militaire préparatoire à Zurich. — L'armée suisse et la presse française. — A propos d'Emile Welti.

Enfin tous les commandements supérieurs du Ier corps d'armée sont pourvus. Cela n'a pas été sans peine. A la Ire brigade le Conseil fédéral à désigné, avec promotion au grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Köchlin, à Bâle, jusqu'alors chef d'état-major de la Ve division. M. le colonel Turrettini est devenu chef de l'artillerie du corps d'armée, et a été remplacé à la tête du 9e régiment par M. le colonel de Charrière de Sévery. Les 1er et 2e régiments ont passé sous le commandement de MM. les lieutenants-colonels E. Ruffieux et E. Picot. Comme chef du génie du corps a été désigné M. le colonel Pfund. Tout est maintenant rentré dans l'ordre Il ne reste qu'à souhaiter que pareil branlebas ne se renouvelle pas trop souvent.

* * *

Le département militaire fédéral a autorisé la confection et la mise en essai d'un nouvel équipement pour officiers, construit d'après les données établies par la commission chargée de préaviser. Les essais vont avoir lieu au cours de la 1re école de recrues dans les divisions I et IV, ensorte qu'on peut espérer que, dans le courant de l'année, cette question recevra

une solution définitive. Le temps nous manque pour entrer aujourd'hui dans des détails et nous devons nous borner à dire que les propositions de la commission nous semblent répondre heureusement aux exigences. Nous croyons que cet équipement, qui mettra fin à une longue période d'incertitude, sera bien accueilli des officiers.

*
* *

Le comité central chargé de la surveillance de l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré dans le Canton de Zurich vient, comme de coutume, d'adresser son rapport de fin d'année aux Départements fédéral et zurichois.

L'instruction préparatoire a été donnée, en 1898, par 241 instructeurs à 1695 élèves. La diminution par rapport à l'exercice précédent est de 213 élèves. Mais elle n'est qu'apparente. Elle provient de ce que certaines sections du Canton de Schaffhouse qui, jusqu'en 1897, avaient fait partie des sections zurichoises ont adopté une organisation indépendante.

Le rapport relève non sans quelque inquiétude la reconstitution des corps de cadets, auxquels seront remis des fusils de cadets sur le modèle réduit de l'arme d'ordonnance. Le rapport craint que lorsque l'enfant aura de 12 à 15 ans exercé comme cadet, il soit peu disposé à s'inscrire dans les sections du IIIe degré pour reprendre de 17 à 19 ans ce qu'il a déjà fait en partie. Or, de 12 à 15 ans, il ne tire qu'un profit très limité de ce qu'il apprend. Cela ne lui est pas d'un très grand secours lorsque cinq ans plus tard il entre à la caserne. L'instruction du IIIe degré reçue de 17 à 19 ans est infiniment plus utile.

Le rapport regrette aussi que dans toutes les écoles de recrues de la VIe division les élèves des cours préparatoires n'aient pas été formés en compagnies indépendantes. Aussi longtemps que l'instruction préparatoire n'aura pas été rendue obligatoire, il sera utile d'en faire ressortir pratiquement les avantages. La réunion dans des unités spéciales des recrues qui l'ont reçue permet d'atteindre ce but.

Le rapport demande enfin des vareuses en quantité suffisante à la disposition des élèves.

Le programme d'instruction, établi conformément aux prescriptions fédérales (V. *Revue militaire suisse*, livraison de février 1899, p. 113), a été réparti sur 55 heures. Le tir pour les élèves de IIe classe a été un peu plus développé que ne le prévoit le programme officiel. Deux exercices sur cibles VI ont été ajoutés aux six exercices réglementaires. D'une manière générale, les résultats sont satisfaisants. Les meilleurs pour cent sont toujours atteints dans le tir à genou à 300 m. sur cible I. Il n'y a jamais moins des 80 % de touchés. Une section de Zurich a même donné du 91 %. Il est certain que des conscrits ainsi préparés rempliront

mieux les conditions du tir militaire que la plupart des recrues dont l'instruction du tir commence à la caserne.

* * *

Depuis quelques mois, il a été fréquemment question de l'armée suisse à l'étranger, plus particulièrement dans la presse française. On discute beaucoup, actuellement, en France, le service de deux ans. Des voix s'élèvent même en faveur de l'adoption du système des milices que l'on estime devoir s'adapter mieux à l'organisation républicaine démocratique du pays. Les partisans de cette adoption invoquent l'exemple de nos troupes, cela dans un tout autre sens que M. le général Lewal dans son volume sur *Le Danger des milices*. (V. *Revue militaire suisse*, livraison de septembre 1898.) Parmi ces partisans des milices en France, il faut signaler en toute première ligne M. le capitaine Gaston Moch, dont le nom occupe une place extrêmement honorable parmi les écrivains militaires français, et qui défend sa thèse dans une série d'articles remarquables publiés par la *Revue blanche*.

Le dernier de ces articles, paru dans la livraison du 1er mars, est consacré tout entier à notre armée Il est très flatteur pour notre amour-propre, trop flatteur ; l'auteur n'ombre son tableau que de teintes légères ; il fait ressortir nos qualités avec bienveillance ; il passe rapidement sur nos imperfections.

Il les connaît cependant, car il est un écrivain consciencieux, bien documenté toujours, et bien renseigné. Et quand il complètera pour le public militaire la série de ses articles qui, dans la *Revue blanche*, s'adressent au grand public, et sont une œuvre fragmentaire, il signalera les erreurs de notre organisation, afin que la France les évite lorsqu'elle estimera le moment venu d'adopter le système des milices. En tout état de cause, nous recommandons les articles de la *Revue blanche* à nos lecteurs ; ils trouveront sûrement du plaisir à les lire.

* * *

Puisque nous en sommes aux appréciations françaises sur la Suisse, signalons encore un article très sympathique consacré par M. le général Tricoche dans la *France militaire* (no 4494) à feu M. Emile Welti. Après avoir relevé le rôle prédominant joué par l'ancien conseiller fédéral dans l'organisation actuelle de l'armée suisse, M. le général Tricoche raconte un incident peu connu, s'il n'est inédit, de l'internement de l'armée de l'Est. Nous lui cédons la parole :

« Après l'entrée en Suisse, l'armée de l'Est fut considérée comme supprimée des préoccupations générales ; et, lorsque, la paix signée en mars,

les troupes internées furent rapatriées, le matériel resta là-bas jusqu'à la fin de l'année 1871.

» Il avait, en effet, été inséré dans la convention du Val-de-Travers, une clause portant que le matériel de l'armée serait remis au Gouvernement fédéral, comme nantissement des dépenses imposées à la Suisse par l'entretien des troupes françaises.

» J'avais été chargé d'opérer cette remise et, sur la demande du Gouvernement fédéral, j'avais été mis à la disposition de ce Gouvernement pour veiller au bon entretien du matériel français. Après le rapatriement de l'armée, je conservai mes fonctions, en prenant la qualité de chef d'une mission militaire française. La mission se composait d'une douzaine d'officiers, d'une centaine de soldats et d'une centaine de chevaux. Le matériel était réparti entre Thoune, Morges, Yverdon, Grandson et Colombier.

» Je dus attendre, pour rapatrier ce matériel, que la France eût remboursé à la Suisse les dix millions qu'elle lui devait.

» Dix millions, ce n'était pas sûrement une somme introuvable dans les caisses du Trésor, mais on avait d'autres soucis et, à diverses reprises, je demandai vainement qu'on commençât l'amortissement de la dette. Un jour vint, cependant, où l'on se souvint de nous. La Commune sévissait à Paris. On avait besoin de fusils pour armer les soldats, rentrés de captivité, qui devaient former le 5e corps, à Amiens. Or, les fusils faisaient défaut en France, et on me demanda d'en envoyer quinze mille à Amiens. Malheureusement, la convention du Val-de-Travers ne se prêtait pas à cette mesure. Le matériel français ne pouvait être livré sans que la dette contractée fût payée. Et qu'on ne se méprenne pas sur les sentiments du Gouvernement fédéral à cet égard. Ce fut à M. Welti que je communiquai le télégramme chiffré du ministre des affaires étrangères ; et, de suite, avec un grand élan, ce brave homme me dit : « Venez demain matin, le Conseil vous donnera l'autorisation demandée ». Pour lui, cela ne faisait aucun doute, et je fus sur le point d'en aviser mon Gouvernement.

» Je me ravisai cependant, jugeant plus prudent d'attendre une résolution ferme qui devait être si prochaine. Le lendemain je fus exact au rendez-vous et j'attendis longtemps le résultat d'une délibération qui me semblait interminable. Enfin, M. Welti rentra dans son cabinet. Sa figure était bouleversée; il me prit les mains et m'exprima les regrets du Conseil dans des termes qui ne laissèrent aucun doute sur la bonne volonté impuissante du Gouvernement fédéral. Je ne pus maîtriser mon émotion et je m'écriai ; « Ah ! Monsieur Welti, que n'ai-je dix millions dans ma poche ! » Il me répondit par un regard plein de supplications et nous nous séparâmes tristement.

» Plus tard, sur mes instances, le gouvernement promit de verser un million par mois ; mais le premier million seul fut payé, et, finalement je ne pus rapatrier le matériel que dans les derniers mois de l'année. »

M. le général Tricoche rapporte encore l'anecdote suivante:

« On me racontait en février 1871, qu'un train de soldats français internés, se trouvant de passage, en gare de Berne, était littéralement assiégé par les Suisses, porteurs de rafraîchissements à l'usage de nos pauvres soldats, lorsqu'un de ces derniers, frappé de l'empressement de deux messieurs à apporter des potages fumants aux voyageurs glacés et encore frissonnants d'une nuit de février passée en wagon, s'écria: « En voilà de braves gens, ces deux-là ! » Et, au grand ébahissement de notre petit soldat, quelqu'un lui dit: « Savez-vous qui sont ces deux-là ? Celui-ci, c'est le président de notre République, M. Schenk, et celui-là, c'est notre ministre de la guerre, M. Welti. »

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales de 1899; composition des corps appelés à y prendre part. — Les nouvelles formations. — Encore le Projet de loi militaire. — A propos de l'*Artillerie de corps*. — Troupes techniques : leur composition. — Mutations. — Modification du fusil M. 88/97. — L'opinion du ministre de la guerre sur l'armée française. — Livres nouveaux.

L'ordre de Cabinet qui règle les manœuvres impériales de 1899 et les différentes manœuvres de cette année est daté du 2 février. Ce sont les XIIIe (Wurtemberg), XIVe (Bade) et XVe (Alsace) qui exécuteront les grandes manœuvres. Ils seront renforcés par quelques unités empruntées aux corps voisins.

On assistera peut-être cette année au passage du Rhin, tout comme l'année dernière on avait vu celui du Weser; selon toute probabilité, on manœuvrera en premier lieu sur la rive droite du Rhin, dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg, les deux corps principaux, appelés aux manœuvres, appartenant à ces deux pays.

Le XIIIe corps, dont le quartier-général est Stuttgart, se trouve depuis 1895 sous les ordres du général de Lindequist, qui commandait déjà, depuis 1890, la 26e division à Stuttgart. Quoique Prussien, et adjudant général du roi Guillaume de Prusse, cet officier s'est déjà acclimaté à la Souabe et y a gagné des sympathies. Il a fait sa carrière dans la Garde et dans l'Etat-major.

Le commandant du XIVe corps, à Carlsruhe, est le général de Bulow. Il sort de la cavalerie et a fait aussi un stage à l'état-major. Il en fit partie pendant la guerre de 1870-71, attaché à l'état-major de la 2me armée,

prince Frédéric-Charles, dont il fut aide de camp dans la campagne de 1866. Après onze années passées à Paris comme attaché militaire, il reprit un commandement dans la cavalerie. Commandant de la 25e division à Darmstadt, il devint en 1895 chef du VIIIe corps à Coblence. Il fut transféré l'année suivante à son XIVe corps actuel.

Le commandant du XVe corps à Strasbourg, le général Freiherr von Falkenstein, est né en Wurtemberg Il entra dans l'artillerie et permuta ensuite dans les pionniers. En 1866, on le trouve également à l'état-major; dans la campagne de 1866 contre la Prusse, il était attaché à l'état-major du VIIIe corps d'armée de la Confédération germanique. Il prit part aux combats d'Aschaffenbourg, Bischofsheim, Gerchsheim et de Wurzbourg, En 1870, il appartenait au bureau d'opérations de la division wurtembergeoise et assista comme tel aux combats de Wörth, Sedan, Mont Mesly, Villiers, ainsi qu'au siège de Paris. Il passa plus tard du Wurtemberg en Prusse, rentra de Stettin à Stuttgart comme adjudant général du roi, fut repris ensuite par la Prusse et

Ainsi toujours poussé vers de nouveaux rivages

acquit à ce jeu un très rapide avancement. C'est du reste la caractéristique des trois commandants de corps des futures manœuvres, qui tous trois étaient « dans les petits papiers » de leurs souverains et de leurs chefs, et ne sont guère âgés de plus de 62, 60 et 58 ans.

La composition des corps est la suivante : Le XIIIe corps comprendra la 26e division (v. Cämmerer) et la 27e (v. Sick, lieutenant-général wurtembergeois), ensemble 25 bataillons, la 25e brigade de cavalerie (hessoise) formée des régiments de dragons nos 23 et 24, les régiments d'artillerie de campagne nos 13 et 29, — au total 23 batteries montées, — le bataillon de pionniers no 13 et une section d'aérostiers.

Le XIVe corps d'armée sera composé, dès le 1er avril, de trois divisions : la 28e (v. Oertzen), la 29e (v. Bissing) et la nouvelle 39e division, ensemble 28 bataillons d'infanterie et 4 bataillons de chasseurs. Il comprendra en outre la 29e brigade de cavalerie : régiments de dragons nos 14 et 22, plus 1 escadron de chasseurs à cheval (Meldereiter), les régiments d'artillerie de campagne nos 14 et 30, — au total 23 batteries dont deux batteries à cheval, — le bataillon de pionniers no 14 et une section d'aérostiers.

Le XVe corps : 30e division (v. Stötzer) et 31e division (Freiherr Böcklin v. Böcklinsau) ensemble 34 bataillons d'infanterie, groupés en 5 brigades dont 2 à trois régiments ; 31e brigade de cavalerie : régiments de dragons no 15 et hussards no 9 avec un escadron de chasseurs à cheval ; régiments d'artillerie de campagne nos 15 et 31, soit 20 batteries, dont deux à cheval ; 2 bataillons de pionniers, nos 15 et 19, qui forment une sorte de régiment et sont placés sous les ordres d'un lieutenant-colonel.

Chacun des XIIIe et XIVe corps sera renforcé d'une division de cavalerie indépendante A et B, savoir:

Division de cavalerie A au XIIIe corps: 26e brigade de cavalerie (régiments de dragons nos 25 et 26); 27e brigade de cavalerie (régiments de ulhans nos 19 et 20); 30e brigade de cavalerie (régiments de ulhans nos 11 et 15); Abtheilung à cheval du régiment d'artillerie de campagne no 15, et un détachement de pionniers vélocipédistes du XVe corps.

Division de cavalerie B au XIVe corps: 16e brigade de cavalerie (régiments de dragons no 7 et de ulhans no 7), 28e brigade de cavalerie (régiments de dragons nos 20 et 21); 33e brigade de cavalerie (régiments de dragons nos 9 et 13); Abtheilung à cheval du régiment d'artillerie de campagne no 8, détachement de pionniers du XIVe corps.

L'effectif des troupes prenant part aux manœuvres s'élèvera ainsi à 91 1/2 bataillons (y compris l'école de sous-officiers de Ettlingen), 92 escadrons, 70 batteries, 4 bataillons de pionniers. (Cela représente 2 1/2 bataillons, 32 escadrons, 1 batterie et 1 bataillon de pionniers de plus qu'aux manœuvres impériales de 1898.) Notez que parmi les troupes de cette année, 40 bataillons d'infanterie et de chasseurs, 40 escadrons et la presque totalité des batteries sont à effectif renforcé, comme appartenant aux troupes de couverture de la frontière.

— On vient de prendre les premières mesures pour la constitution des corps et des divisions de nouvelle formation. Les officiers d'état-major appelés à en faire partie ont été commandés et sont déjà entrés en fonctions auprès des autorités chargées de former les nouvelles unités. C'est ainsi que le lieutenant-colonel Scholtz, dont parlait votre article sur l'état-major prussien dans la livraison du mois dernier [1], se trouve déjà auprès du XIe corps. Ce corps doit former, vous le savez, le XVIIIe corps à Francfort sur le Mein dont Scholtz deviendra chef d'état-major. D'autres officiers ont déjà été envoyés pour fonctionner aux états-majors des 2e, 22e, et 29e divisions qui ont à créer les nouvelles 37e, 38e et 39e divisions.

— La discussion du Projet de loi militaire devant la Commission du budget du Reichstag a pris une tournure très favorable au gouvernement. Non seulement la commission a adopté les nouveaux corps d'armée, mais, fait plus important, elle a voté l'augmentation de l'artillerie de campagne et celle des troupes techniques. Elle s'est montrée plus récalcitrante à l'égard des augmentations demandées pour la cavalerie et l'infanterie. En effet, dans ses premières séances, elle refusa d'accorder les dix escadrons de chasseurs à cheval et l'augmentation des bataillons d'infanterie. En ce qui concerne la cavalerie, les membres du parti conservateur s'étaient déclarés contre les 3 régiments à 4 escadrons proposés par le gouverne-

[1] Pages 92 et 93.

ment. Ils demandaient un 5e escadron comme dans les anciens régiments. C'était peine inutile de leur part attendu que le parti du centre, c'est-à-dire les ultramontains, qui ont la majorité, tenaient à prouver — après avoir fortement appuyé le quinquennat maritime de 1898 — qu'ils n'étaient pas entièrement vendus au gouvernement et qu'ils savaient, à l'occasion, manifester une opinion. Cependant le chef du parti, le Dr Lieber, ne tient pas à se compromettre : le jour où cet objet vint à l'ordre du jour il se trouva comme par hasard indisposé et chargea son collègue Gröber, le *Todtengräber* — l'enterreur — de la loi de 1892, de demander la réduction de 6 hommes de l'effectif du bataillon et le refus pur et simple des trois régiments de cavalerie. La majorité de la commission vota ses conclusions au premier débat. Ces derniers jours, le ministre de la guerre a cherché à amener les ultramontains à composition. Un compromis serait, dit-on, conclu entre le gouvernement et les catholiques. Ceux-ci concéderaient les dix nouveaux escadrons, et les effectifs de bataillon à 590 hommes. En échange, le gouvernement ne s'opposerait pas au retour des Jésuites sans toutefois autoriser leurs établissements. Cet accord n'est pas formellement décidé, mais il est très probable.

Le 5e escadron dans les régiments devient, à la mobilisation, escadron de dépôt; cette mesure est uniforme pour toute la cavalerie, tandis qu'avant 1867, une partie seulement de la cavalerie légère — dragons et les hussards — comptait cinq escadrons sur pied de paix. En 1866, ces régiments de hussards et de dragons sont entrés en campagne avec leurs cinq escadrons. L'*Allg. Militär-Zeitung*, no 17, dans son article sur les *Régiments de cavalerie à quatre escadrons*, fait erreur en affirmant que la formation à cinq escadrons date de 1860.

— J'ai lu avec le plus vif intérêt dans la livraison de février l'excellent exposé de l'un de vos rédacteurs sur le sujet si actuel de l'*Artillerie de corps*. L'auteur y est parfaitement renseigné sur nos intentions. L'artillerie de corps sera conservée en Allemagne pour les groupes d'obusiers, dont chaque corps possède trois batteries, ainsi que pour les groupes d'artillerie à cheval à trois batteries. Ces groupes, bien que disparates, continueront à former, cas échéant, une artillerie de corps. Au reste, à l'avenir, quand bien même les batteries montées seront endivisionnées, le commandant de corps prélèvera dans les divisions, pour avoir à sa disposition, tel régiment ou tel groupe qui lui conviendrait. Ce prélèvement sera variable et dépendra naturellement des circonstances et des intentions du commandant. Le principal motif de la suppression de l'artillerie de corps provenait de l'obligation où on se serait trouvé de constituer trois régiments d'artillerie par corps d'armée. Or, le corps étant normalement de deux divisions, et chaque division prenant un régiment d'artillerie, le troisième régiment restait isolé et ne trouvait pas cette liaison intime avec les autres armes qu'on avait en vue.

— J'ai déjà dit plus haut quelques mots des futures formations de diverses unités. J'y reviens pour ajouter quelques indications sur les troupes techniques.

La *télégraphie militaire* ne comprendra que 10 compagnies et un « détachement » de télégraphe. Quelques-unes des compagnies seront groupées par bataillon ; 2 autres resteront isolées. La Prusse comptera 3 bataillons : le bataillon nº 1 à trois compagnies à Posen, le nº 2 à deux compagnies à Berlin, le nº 3 à trois compagnies à Coblence. La Saxe et la Bavière auront chacune une compagnie indépendante, le Wurtemberg prend « le détachement ». La répartition des compagnies est faite sur la base d'une compagnie pour deux corps d'armée, sans tenir compte, bien entendu, des corps d'armée projetés.

Les compagnies auront un effectif de 4 officiers, 14 à 18 sous officiers, 128 à 134 soldats. Le détachement attribué au Wurtemberg comprendra 1 officier, 4 sous-officiers, 45 soldats. Ces effectifs ne sont, à vrai dire, que le noyau des formations nouvelles et sont loin d'être suffisants.

Afin de donner aux troupes de chemins de fer l'occasion de se former au service de l'exploitation, on va créer une *Section d'exploitation* (Eisenbahn-Betriebsabtheilung); elle desservira la ligne militaire de 70,5 kilom., de longueur, qui relie Berlin au polygone de Jüterbog. Cette section comprendra 11 officiers, 77 sous-officiers, 408 hommes, répartis en 3 compagnies. Un détachement analogue mais à effectif plus faible sera formé pour la Saxe.

Les aérostiers seront constitués en un bataillon de deux compagnies. La seconde de ces deux compagnies, qui sera prochainement créée, comptera 4 officiers, 19 sous-officiers, 128 hommes.

Enfin, pour diriger tous ces services nouveaux, on instituera une *Inspection des troupes de communication*, à la tête de laquelle sera placé un lieutenant-général et une *Inspection de la t légraphie militaire*, dirigée par un colonel. Des subdivisions du train seront attachées soit aux bataillons de télégraphe, soit aux aérostiers pour la conduite des voitures.

— Février n'a pas été un mois de mutations. Un seul lieutenant-général a été mis à la retraite : le prince Henri XVIII de Reuss, commandant depuis un an la 14e division à Dusseldorf. Cet officier avait pris part aux manœuvres impériales de Minden l'année dernière ; une de ses brigades y avait même été surprise, le 8 septembre, par les troupes commandées par l'Empereur. Cette circonstance n'est toutefois pour rien dans sa démission ; il quitte l'armée pour cause de santé. Son remplaçant à la 14e division est le lieutenant général v. Kamptz qui a été pendant plusieurs années gouverneur des deux princes d'Anhalt.

En Wurtemberg, deux majors-généraux : de Schott, commandant de

Stuttgart, et Freiherr von Watter ont été promus lieutenants-généraux. Ils ont devancé dans leur promotion le frère de l'Empereur, le prince Henri, dont le brevet est plus ancien, mais qui doit d'abord attendre d'être promu vice-amiral, pour aspirer à un grade correspondant dans l'armée de terre. Vous voyez qu'il n'y a aucunes faveurs, même à l'égard de princes royaux.

Dernièrement est mort un général Schulz qui peut être considéré comme l'organisateur de nos troupes de chemin de fer. Il commanda le premier batataillon de chemin de fer qu'on forma en 1871, puis le régiment en 1876. Aujourd'hui les effectifs d'alors des troupes de chemins de fer sont bien dépassés : nous sommes à 7 bataillons et 3 régiments !

— Le Ministre de la guerre a donné aux députés du Reichstag, membres de la Commission du budget, quelques explications sur les fusils de petit calibre. Les expériences qui ont eu lieu avec les armes de petit calibre de même que les événements de la guerre hispano-américaine ont prouvé qu'un calibre inférieur à 8 millimètres ne répond pas parfaitement aux exigences de la guerre moderne. Notre fusil d'infanterie a de nombreux avantages sur les armes de plus faible calibre, surtout aux grandes distances. De plus, notre fusil de 8 millimètres aurait beaucoup plus d'efficacité qu'une arme à calibre réduit, notamment contre une charge de cavalerie. La balle d'un calibre inférieur à 8 millimètres n'occasionne, en effet, que des blessures, légères guérissant rapidement; elle est à peu près ncapable d'arrêter une troupe de cavaliers exécutant une charge. Il ne sera donc pas question d'une nouvelle arme dans un délai rapproché.

On compte, par contre, adapter à notre fusil actuel M 88/97 un autre système de fermeture due à l'invention de Mauser et permettant une plus rapide introduction des cartouches. Ce perfectionnement ne serait apporté, comme en Autriche et en Suisse qu'aux fusils de nouvelle fabrication.

Le fusil de 6 millimètres est excellent au point de vue balistique, mais son effet aux grandes distances est trop faible. Toutefois il est certain que la fabrication de ce petit calibre n'est que différée.

Quant à l'assertion du Ministre d'après laquelle les approvisionnements de cartouches dans les arsenaux devaient retarder l'adoption d'un petit calibre, personne ne l'a admise. Ces approvisionnements ne sont pas un obstacle. Je suis, pour ma part, persuadé que dans deux ans nous aurons un fusil de 6 millimètres avec vitesse initiale de 800 mètres. Le nouveau fusil sera plus léger comme arme et comme munition. On conservera la balle à chemise métallique complète, et on ne prendra pas la balle Dum-Dum à pointe non revêtue, ni une balle à tête creuse.

— Cédant à la curiosité de quelques députés le Ministre a exprimé également son opinion sur l'armée française. Il a dit qu'elle avait accompli

de grands progrès dans la discipline du feu et que son aptitude à la marche était meilleure (bessere Marschleistung). Le nouveau canon de campagne français, a-t-il dit, présente par contre quelques défauts, ce qui n'empêche que dans un an, la France comptera cent à cent vingt nouvelles batteries [1]... Le fusil Lebel ne tire pas aussi vite que le fusil allemand, quoique, à tout prendre, dans les petits calibres, toutes les armes se valent presque comme rendement.... On a fait en France de notables efforts pour perfectionner l'instruction des commandants supérieurs... Je suppose que ces aveux de notre Ministre n'auront pas pour effet de froisser le monde militaire français.

— Quelques livres pour finir. Je serai court. Un officier qui a appartenu à l'Etat-major général, le lieutenant-général de Janson, publie : *Le service d'état-major général auprès des troupes en temps de paix* (Dienst des Truppengeneralstabes im Frieden), ouvrage précieux pour initier les officiers au service si compliqué et à la fois si intéressant de l'état-major.

Une publication aussi nouvelle qu'inattendue est celle du lieutenant-colonel de Oven sur *L'Instruction tactique des officiers de santé*. Remarquez ce mot « tactique » qui révèle des tendances toutes nouvelles chez nos médecins militaires.

La section historique du grand Etat-major a publié une nouvelle monographie : *Um Candia*, par le colonel de Bigge. Ces combats de 1667 à 1669 sont assez curieux à comparer avec les événements de 1897.

Les historiques de régiment ont paru nombreux ce mois : je signale celui du 6e régiment badois no 114, en garnison à Constance, et celui du régiment d'infanterie d'Alvensleben no 52 qu'on vit à Metz et aux combats de la Loire.

Le colonel Cardinal de Widdern, une autorité en matière d'étapes et de guerre à l'arrière des armées, publie une nouvelle édition, en quatre volumes, de son ouvrage : *Der kleine Krieg u. der Etappendienst*. Les officiers de santé liront avec quelque intérêt les annales de W. Roth sur l'hygiène militaire, ainsi que les *Enseignements de la guerre gréco-turque de 1897*, par les médecins-majors Dr. Korsch et Dr. Velde. Enfin, *last not least*, vient de paraître le *Matériel d'artillerie de campagne C/96*, par le capitaine Wernigk (chez Mittler), description très complète du nouveau canon, avec de nombreuses indications sur sa manœuvre, à l'usage des volontaires d'un an et des officiers de réserve et de landwehr. Cette publication sera utile

[1] Comparer cette indication avec celle de la chronique française de février (p. 132) d'après laquelle les nouvelles batteries seraient à quatre pièces (ce qui expliquerait cette augmentation) et avec « l'Information », page 217 de la présente livraison, qui indique, au contraire, qu'on s'est prononcé en définitive en France pour la batterie à six pièces.

(Réd.)

aussi aux officiers étrangers qui veulent se renseigner sur nos nouveaux canons de campagne.

P. S. Au moment de vous envoyer ma lettre, j'apprends qu'au deuxième débat sur le Projet de loi militaire, la Commission du Reichstag a voté, à la presque unanimité, les 10 escadrons de chasseurs à cheval (Meldereiter). L'effectif des régiments d'infanterie sera légèrement inférieur à ce que demandait le gouvernement.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La munition du soldat d'infanterie. — Nouveau règlement sur l'instruction du tir. — La garde civique. — La nouvelle notation horaire.

Je commence par un erratum. Une petite erreur s'est glissée dans ma chronique du 31 janvier au sujet du nombre de cartouches d'infanterie à la disposition du soldat. Ce nombre est 260 au lieu de 360. Au surplus, voici l'addition complète, calcul basé sur 220 fusils par compagnie, la division belge comptant, comme, en général, la vôtre, 13 bataillons, dont un de carabiniers.

Cartouches portées par l'homme	120
Dans le fourgon de compagnie	15
Caisson de bataillon	30
Colonnes de munitions	97
Total. . .	262

Chaque colonne de munitions transporte 564 480 cartouches.

Cette dotation en cartouches sera probablement augmentée.

De la munition au tir, la transition est naturelle. L'infanterie a reçu au mois de janvier, un nouveau règlement sur l'instruction du tir. Disons en passant que ce n'est pas un succès de librairie, ni un livre commode à manier, comme il devrait l'être. Oh! non. Il est bourré de planches pliées qui lui ont valu du coup le nom de « règlement-accordéon ». Et dire que l'on intercale si facilement aujourd'hui d'excellentes vignettes dans le texte!

Pour l'officier belge, le règlement de 1898 diffère peu de celui de 1894 qu'avaient modifié de nombreuses circulaires. L'officier étranger, qui n'a pas été tenu au courant des changements introduits chaque année, trouvera quelque intérêt à comparer les deux règlements.

Le tir est, avec raison, tenu en grand honneur dans notre armée. On s'en occupe pratiquement beaucoup, et théoriquement avec un peu de

tendance à l'exagération. Si vous en voulez la preuve, vous la trouverez dans les derniers Bulletins de la presse du ministère belge. Ça n'est pas une lecture amusante, mais elle est suggestive. Je reconnais au surplus que la théorie et les calculs ont du bon, mais pas trop n'en faut. Former d'adroits tireurs, rompus à la discipline du feu, et un cadre habile à apprécier les distances et les situations, énergique et froid, voilà l'essentiel.

Le Ministère de la guerre vient de publier les résultats des tirs de 1898. Les 33 688 hommes de l'infanterie qui ont pris part à tous les tirs sont classés de la façon suivante:

6567	tireurs de	Ire	classe,	soit	. . . .	19.5 %
17480	»	IIe	»	»	. . . .	51.8 %
8839	»	IIIe	»	»	. . . .	25.9 %
931	»	non classés	»	»	. . . .	2.8 %

Le classement des tireurs s'opère d'après les résultats obtenus aux « tirs individuels de guerre ». Chaque soldat brûle 40 cartouches. S'il réussit 16 coups au moins, il est de Ire classe; 8 à 15 coups de IIe classe; moins de 8 coups de IIIe classe. Les *non classés* sont les soldats qui n'ont pas exécuté quatre tirs de guerre. Ceux qui ont manqué moins de quatre tirs sont classés, suivant une proportion, d'après les tirs effectués.

Les tirs de guerre se font en huit séances de 5 balles sur des silhouettes représentant des buts de guerre conformément au tableau suivant. Ils sont exécutés au camp de Beverloo. La tenue est la tenue de campagne, baïonnette au canon.

1re	séance,	200	m.	debout, sur homme debout.
2e	»	300	»	à genou id.
3e	»	400	»	couché, sur 3 hommes debout.
4e	»	500	»	à volonté, id.
5e	»	600	»	id. id.
6e	»	200	»	à genou, sur cible de buste[1] disparaissante.
7e	»	300	»	à genou, sur cible de buste disparaissante.
8e	»	300	»	debout, sur 3 hommes debout.

Cette dernière épreuve est un tir rapide, en 30 secondes. Le soldat charge avec deux cartouches dans le magasin, et fait ensuite usage du chargeur garni de trois cartouches.

Voici le tableau des différents tirs de l'infanterie (les carabiniers tirent 40 balles de plus) :

[1] Notre cible VI. (*Réd.*)

EMPLOI DES MUNITIONS		CARTOUCHES ALLOUÉES		
		Recrues 1re année	Anciens soldats 2e année	Permissionnaires rappelés
Tirs d'école	Tirs préparatoires .	15	5	10
	Tirs d'instruction .	40	40	—
Tirs de guerre	Tirs individuels , .	40	40	40
	Tirs collectifs. . .	35	35	35
Tirs d'entretien dans la garnison . .		20	20	—
		150	140	85

Il y a, de plus, des tirs de démonstration, des tirs d'examens et des concours pour lesquels 700 cartouches sont allouées *par compagnie*; des tirs d'expérience pour lesquels *chaque régiment* peut brûler 1000 cartouches.

Des expériences plus importantes sont faites à l'école d'application et de perfectionnement pour l'infanterie du camp de Beverloo.

* * *

Comme les Français, le général Farre étant ministre de la guerre, nous avons notre question des tambours. On ne les supprimera pas et c'est dommage, car ils constituent un meuble encombrant; mais en cas de mobilisation, ils seront déposés, et les clairons-tambours n'emporteront que leurs clairons et leurs fusils. Il en sera fait ainsi déjà pour les camps et les manœuvres. Le ministre a pris cette décision pour donner suite aux desiderata des chefs de corps.

Cette mesure est plus importante qu'elle ne le paraît. Nos tambours n'ont pas de fusil en temps de paix; leurs armes sont dans les dépôts. Il faudrait trois jours et maints embarras pour les armer au moment de la mise sur pied de guerre, en admettant que la mobilisation aie le temps de se faire régulièrement, sur place. A l'avenir, les fusils seront sans doute déposés dans les magasins de compagnies.

Il y a trois clairons-tambours par compagnie. Trois fusils par compagnie immédiatement disponibles, soit 700 fusils pour l'ensemble des compagnies actives, c'est quelque chose.

* * *

Le gouvernement se donne beaucoup de peine pour organiser une garde civique quelque peu sérieuse. Il nourrit l'arrière-pensée, bien certainement, de la présenter un jour aux Chambres comme réserve de

l'armée active. Je crains que ce ne soit une généreuse illusion. Jamais, quoiqu'on fasse, la garde civique belge ne constituera une réserve de l'armée active.

Les commandements principaux de la garde civique sont occupés par des généraux et officiers supérieurs sortant de l'armée. En date du 2 février, le ministre de la guerre a informé les commandants de l'autorisation donnée aux sous-officiers de bonne volonté de l'active de s'employer, en dehors des heures de service, à l'instruction des recrues de la garde. Les emplois d'instructeur de la garde devront être confiés aux meilleurs sous-officiers, à l'exclusion des candidats à la sous-lieutenance.

Une autre prescription récente, concernant la garde civique, est celle qui transforme en compagnies d'artillerie de forteresse un certain nombre de compagnies d'infanterie se trouvant à proximité des forts ou enceintes fortifiées. Ces compagnies continueront du reste à recevoir l'instruction de l'infanterie, dont elles garderont l'uniforme, avec, comme signe distinctif, deux canons croisés sur le devant du chapeau et sur le collet de la tunique; mais elles seront en même temps initiées à la manœuvre du canon par l'artillerie de l'armée. On espère former ainsi les auxiliaires, qui, en temps de guerre, seraient indispensables à l'artillerie de forteresse de l'armée.

* *

Depuis le 28 janvier passé, la notation des heures de 0 à 24 heures a été introduite dans l'armée d'une façon générale et définitive. Depuis 1897, cette notation était en vigueur dans le service des chemins de fer. Elle avait été introduite de même pour les correspondances et rapports des grandes manœuvres. Elle est maintenant étendue à tout le service à l'exclusion absolue de l'ancienne notation.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le Président de la République et l'armée. — Nouvelles diverses. — Le budget de la guerre. — Waterloo.

L'armée regrette M. Félix Faure, qui lui témoignait une très vive sympathie, vraiment cordiale, et non pas seulement cette sorte de considération banale qu'elle reproche à tant de parlementaires, à tant d'hommes d'Etat, de lui accorder, en dépit des protestations bruyantes d'affection qui sortent de leurs lèvres. Les militaires avaient pardonné au défunt Président sa redingote et son chapeau haut de forme, ils avaient oublié qu'il n'était

qu'un civil, parce que ce civil avait su le leur faire oublier par son affabilité, d'abord, et aussi par le prestige de sa stature, par son air imposant, par sa bonne mine, par son activité, par son goût pour l'équitation, par le plaisir évident qu'il éprouvait à se trouver au milieu des troupes, par son esprit cocardier, par son amour pour le panache et la représentation, par l'attitude enfin qu'on lui attribuait dans l'affaire Dreyfus et qui est conforme à celle qu'ont adoptée la majorité des officiers. M. Loubet passe pour n'avoir ni les opinions ni les allures de son prédécesseur. Il est vraisemblable qu'il s'occupera de l'armée le moins qu'il le pourra et que celle-ci, de son côté, ne s'occupera guère de lui. Il est douteux qu'on le voie suivre les manœuvres avec sollicitude et curiosité. Il ne fera que ce que lui imposera strictement le devoir de sa charge. M. Méline, d'ailleurs, se serait comporté de même, et M. Charles Dupuy, et M. Waldeck-Rousseau, et tous ceux enfin dont on a prononcé les noms (je ne parle pas du colonel Monteil, bien entendu!) sauf peut-être M. Deschanel et M. Cavaignac. Mais cet homme d'Etat est vraiment si peu décoratif, il a si peu de mine, il est si peu sportif, — ni cavalier, ni chasseur; il a un si mauvais estomac auquel il doit une humeur si renfrognée!... Bref, l'armée n'a peut-être pas lieu d'être particulièrement, personnellement satisfaite; mais la comparaison lui montre qu'elle n'a pas davantage à être mécontente.

— La crise présidentielle et toutes les péripéties de la politique ont fait grand tort aux affaires militaires. Et, à ce propos, je ne crois pas avoir à signaler l'attitude de l'armée en face de la provocation de ce brave Paul Déroulède. Eh! oui, elle n'a pas bronché; mais faut-il donc l'en louer? Pour qu'elle désertât son devoir, il eût fallu qu'elle crût voir ailleurs un autre devoir... ou son intérêt. L'idée d'un coup d'Etat au profit de personnes est une de ces turlutaines qui ne peuvent venir qu'à un grand enfant gâté. Quel dommage qu'un garçon de tant de cœur, si crâne, si vraiment soldat, soit allé aussi piteusement se compromettre, et à plaisir, dans une aussi sotte aventure, et qu'il ait cherché à y compromettre, en même temps, cette armée dont il était le Tyrtée pas toujours très inspiré, mais toujours convaincu et — en définitive — sympathique.

Revenons à nos affaires.

J'ai annoncé, le mois dernier, la création d'un 18e bataillon d'artillerie à pied; mais j'ai oublié de signaler la création d'un 5e bataillon, lequel sera stationné en France, dans chacun des quatre régiments de zouaves. De même, le nombre des bataillons de tirailleurs algériens a été augmenté.

Une grande « Instruction médicale », insérée dans le *Bulletin officiel du ministère de la guerre,* énumère les précautions hygiéniques à prescrire en vue des manœuvres à exécuter pendant l'hiver. Cette publication semble dénoter l'intention de faire manœuvrer les troupes par le froid. Je me borne à la mentionner : je doute que vous ayez rien à y prendre. C'est

plutôt à la Suisse que les rédacteurs de cette « Instruction » ont dû faire des emprunts.

Les archives historiques du Dépôt de la guerre entr'ouvrent enfin leurs portes au public. Celui-ci, après diverses formalités, est autorisé à consulter les documents... antérieurs à 1791. Ceux de la période 1791 à 1848 ne seront communiqués « que partiellement, en raison des questions diplomatiques, politiques ou personnelles, que pourraient soulever la divulgation de certaines pièces. »

La première personne qui utilisera la faculté laissée par le ministre c'est le 2e bureau de l'état-major général d'où émane la *Revue militaire de l'étranger*. Un prospectus encarté dans cette Revue confirme la nouvelle, que j'ai donnée, de sa transformation. A partir du 1er avril, elle se nommera *Revue militaire* et, sous la rubrique *Archives historiques*, elle « comprendra des documents relatifs aux différentes périodes de notre » histoire militaire, tirés des archives du Ministère de la guerre. La publi- » cation de ces pièces authentiques et inédites présentera le sérieux avan- » tage de vulgariser la connaissance des vieilles traditions de notre armée, » de contribuer au développement de notre esprit militaire national et, » par la comparaison de ces opinions avec les idées actuellement en cours » à l'étranger, d'associer intimement le glorieux passé de l'armée française » aux efforts à accomplir, de nos jours, en vue de la réalisation de ses » destinées futures. » Il sera extrêmement intéressant de voir renaître d'anciens documents puisés à des sources sûres et présentés sous la forme que cette excellente Revue sait donner à tout ce qu'elle publie.

Un décret bien singulier, tellement singulier que je ne suis pas sûr de l'avoir compris, facilite l'accès du grade d'officier aux « sous-officiers d'artillerie qui ont obtenu un certificat d'aptitude soit aux fonctions d'adjoint au trésorier, soit au service dans les compagnies d'ouvriers. » Cette mesure, dit un considérant, a pour objet « d'améliorer le recrutement des officiers comptables et des officiers des compagnies d'ouvriers d'artillerie. »

J'aurais aussi à mentionner des modifications aux règles suivies pour l'inspection des troupes et l'avancement des officiers. J'aurais beaucoup à dire là-dessus. Mais, si vous le voulez bien, ce sera pour une autre fois. Car j'ai hâte d'en venir (ou plutôt d'en revenir) au rapport de M. Boudenoot sur le budget de la guerre, document dont j'ai déjà dit un mot, le mois dernier.

La première impression qu'on éprouve en tournant les pages, c'est le sentiment désagréable que les questions sont prises par leurs petits côtés, que la Chambre « chipote », comme les bonnes ménagères tâtillonnes discutent avec leur cuisinière, que nos braves députés se mêlent d'une foule de choses qui ne les regardent pas et essayent de se substituer au pouvoir exécutif. De telles tendances sont très excusables, très naturelles. L'exer-

cice du droit de contrôle ne peut guère s'exercer que sur des détails, et on est tout porté, après avoir critiqué ce qui se fait, à conclure ainsi : « Eh bien, voici comme je m'y prendrais, moi, si j'étais à votre place. » Donc ni la mesquinerie du débat, ni la propension aux empiétements, au renversement des rôles, ne sont pour nous étonner.

Et, donc, nous voyons M. Boudenoot refuser pour les frais de service de l'Etat-Major 33 467 fr. demandés par le Ministre, qui pourtant y met de « l'insistance » ; la page d'après, c'est 40 000 fr. qu'il ne veut pas accorder pour remplacer dans leurs régiments les sous-officiers admis à Saint-Maixent. En vain « quelques chefs de corps expriment la crainte que ces vides ne soient préjudiciables au service. » Il n'est pas tenu compte de cette observation[1]. Ailleurs, c'est 810 fr. (!) rognés sur le personnel des Ecoles et 960 (!) grattés sur les « indemnités en marche » des officiers de gendarmerie.

C'est bien le cas de dire qu'il n'y a pas de petites économies. N'empêche que, si on a raison de couper les sous en quatre et de liarder, il ne faut pas pousser la lésinerie jusqu'au manque de dignité et créer, par une parcimonie exagérée, une situation désavantageuse au bien du service. Tenez. Je viens de parler du chapitre des frais de route. Autrefois les indemnités de déplacement étaient calculées très largement, à telles enseignes que, lorsqu'il y avait un officier à envoyer en mission, les chefs de corps envoyaient le plus besogneux et non le plus capable. C'était dommage assurément. Mais n'est-il pas plus fâcheux encore qu'on ait réduit les allocations à un tel point qu'on ne confie plus les missions qu'aux richards, à ceux qui peuvent faire face aux frais supplémentaires qu'elles leur imposent, et qui sont en état, comme dit le troupier, d'y aller de leur poche ? Pas plus qu'avant on ne se préoccupe du mérite intrinsèque de l'individu, de son appropriation au rôle qui lui est dévolu. Mais autrefois on venait en aide à un camarade digne d'intérêt ; maintenant on prélève une rançon sur les plus fortunés. Récemment la *Revue des revues* établissait que la situation pécuniaire faite aux officiers détourne le prolétariat de la carrière des armes, et ainsi la Chambre, par ses vexations puériles, va à l'encontre de l'esprit démocratique qui l'anime. Récemment un officier qui a publié sur la cavalerie des écrits remarqués me disait, en substance, ceci : « Vous savez que M. de Freycinet a décidé le 2 octobre 1889 que des conférences de garnison seraient faites périodiquement pour mettre les officiers de toutes armes au courant de ce qui se fait dans les armes voisines. Depuis cette époque, je suis envoyé chaque année faire une tournée dans mon corps d'armée. Jadis j'arrivais le matin, je déjeunais avec les camarades qui me questionnaient sur ce que nous faisions de nouveau, et

[1] La commission, dit le rapport à la page 46, déclare ces vides « nuisibles à l'instruction », et elle les considère comme bouchés, alors que, à la page 18, elle les laisse subsister.

je me rendais compte ainsi de ce qu'ils ignoraient le plus, de ce qu'ils désiraient savoir de préférence. Je modifiais en conséquence, s'il y avait lieu, le plan de ma causerie ; j'insistais davantage sur certains points. Le soir, le colonel me retenait à dîner et il invitait les officiers supérieurs à sa table. On me « poussait des colles » sur ce que j'avais raconté ; on me demandait de développer telle ou telle partie de ma conférence. Nous discutions et, en même temps que j'apprenais certaines choses à mes interlocuteurs, ceux-ci m'en apprenaient beaucoup d'autres, me montrant bien souvent les questions sous un aspect qui m'était nouveau. Aujourd'hui au contraire, on s'arrange de telle façon que je n'aie à prendre aucun repas en dehors de chez moi : je fais ma conférence entre deux trains, sans avoir le temps de causer avec personne, et l'heure de la séance est souvent choisie, pour ce motif, si mal à propos que tout le monde en est gêné. Croyez-vous que l'économie de trois ou quatre francs que l'Etat réalise par là compense ce que la camaraderie y perd et ce qu'y perd également l'instruction des officiers ? En effet, je vois à la page 70 du Rapport sur le budget parmi les mesures que le ministre se vante d'avoir prises dans l'intérêt du trésor, ce « décompte, pour les officiers, de l'indemnité journalière d'après la durée effective des trajets au lieu d'une durée conventionnelle, avec allocation spéciale par repas et par découche pour les déplacements de moins de 24 heures. » Eh bien, j'estime, comme mon interlocuteur, qu'il n'y a pas là de quoi tant se vanter, et que la Commission du budget exerce une influence fâcheuse pour arriver, en fin de compte, à de biens maigres résultats. Le total des crédits demandés était de 660 millions, à quoi, pour arriver à la somme des charges militaires du pays, il y a à ajouter diverses dépenses que supporte le Ministère des finances pour le compte du département de la guerre (plus de cent millions pour les pensions de retraite, plus de cent millions formant l'annuité correspondant à l'emprunt de l'ancien budget dit extraordinaire, etc.) ; viennent, par contre, en déduction certaines ressources : retenue de 5 % sur la solde des officiers, la vente des publications du gouvernement, des cartes d'état-major, etc., etc. En définitive, le total des dépenses prévues s'élevait à 875 millions. A force de rogner, on en a gratté dix et demi, soit la 83e partie. Et les exemples que j'ai donnés montrent assez par quoi se traduit cette économie. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle va souvent jusqu'à la lésinerie.

M. Boudenoot n'en est pas moins très satisfait de son œuvre. Le voici devenu un des collaborateurs du ministre, et il est dès lors tenté de considérer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il rend de bonne grâce justice à ses efforts et à leur succès. Il se décerne maint satisfecit et déclare qu'il est bien près d'être arrivé à un budget incompressible. Il se hâte d'ajouter que ce résultat a été obtenu grâce à la bonne volonté et au désir d'entente manifestés par les chefs de l'armée. En revanche, il ne cache pas qu'il redoute fort les bureaux et l'esprit de résis-

tance qu'ils apportent (page 45). A la page 158, à propos de la fabrication de certaines fournitures de la Guerre par les détenus: « L'opération paraît avantageuse. Il est désirable que les Bureaux (par un grand B) n'y opposent pas les obstacles accoutumés. » A la page 193, à propos d'une note relative à des achats de coton pour la fabrication de la poudre sans fumée: « La conclusion de cette note était évidemment contraire au sentiment de la Chambre et aux déclarations du Ministre; et le naturel des Bureaux, toujours prêts à se rebiffer contre les indications du Parlement, perçait visiblement.» A la page 195, à propos de la même question: « La lutte des bureaux (par un petit b, cette fois, mais nous allons nous rattraper avec l'Administration qui aura un grand A...) la lutte des bureaux contre les indications de la Chambre, contre les intérêts bien entendus du trésor lui-même, est incompréhensibie.... Il est vraiment désirable que nos Administrations s'inspirent d'un esprit plus pratique. » Quelle est donc cette anarchie, et faut-il croire que la bonne volonté du Ministre vienne ainsi se briser contre la mauvaise volonté de ses sous-ordres, que sa puissance ne puisse avoir raison de leur inertie? Ah! Certes, on a raison de comparer ces organes au volant d'une machine, à cette masse qui emmagasine la vitesse et qui la restitue, si bien que la machine peut continuer à marcher après que le moteur a cessé d'agir. Mais si l'avantage de cette omnipotence des bureaux est que les crises ministérielles passent sans troubler la marche générale des affaires, comme elle s'oppose à tout progrès! Les marins disent de certains bâtiments qu'ils sont lourds au gouvernail, voulant exprimer qu'ils obéissent mal aux coups de barre. Le ministère de la guerre est un de ces bâtiments-là.

A part quelques réflexions de cet ordre, le rapport de cette année ne me paraît suggérer que peu d'observations intéressantes. M. Boudenoot, qui avait réclamé une transformation de la télégraphie militaire et un remaniement des tarifs d'indemnités, se félicite d'avoir obtenu gain de cause sur ces deux points. C'est vendre la peau d'un ours bien vivant, car il repose, en ce qui concerne la réforme de la télégraphie, sur la promesse du Ministre déclarant que le dépôt d'un projet de loi sur le bureau de la Chambre « ne saurait tarder! » C'est un bon billet, et, pour notre part, nous n'escompterions pas aussi facilement l'avenir [1].

Le rapport contient quelques indications au sujet de la fabrication du nouveau matériel d'artillerie. Parlant des manufactures d'armes, M. Boudenoot fait remarquer qu'on a pu procurer du travail à leurs ouvriers » grâce à cet événement inespéré, que certains ateliers ont été affectés à » la fabrication du gros matériel de l'artillerie; mais on entrevoit de

[1] Le projet a bien été présenté le 31 janvier. Mais quand sera-t-il examiné? Quand sera-t-il voté? Le Parlement a, si j'ose dire, d'autres chats à fouetter. Nous aurons occasion de reparler de l'économie des propositions établies par le gouvernement soit quand elles viendront en discussion soit lorsqu'on aura à les mettre en pratique.

» nouveau, pour un temps prochain *(un an, 18 mois)* le renvoi de 2000 ou-
» vriers. » D'autre part, le crédit pour les équipages de campagne est de 1 172 500 fr. inférieur à ce qu'il était pour l'exercice de 1898 et il est spécifié (page 211) que cette diminution porte sur la fabrication du matériel d'artillerie de campagne. Il est aisé de tirer les conclusions sur le degré d'avancement de la fabrication.

L'idée de créer un corps d'ingénieurs militaires, énergiquement présentée par la Commission du budget, a été écartée par la Commission militaire chargée de l'étudier. « Mais le Ministre actuel a déclaré qu'il était disposé à en reprendre l'examen, cette réforme soulevant, d'ailleurs, une grosse question d'organisation militaire sur laquelle il n'a pas encore de conviction acquise. »

A signaler la tendance paradoxale qui se fait jour de ne pas incorporer trop de monde, alors que l'on s'accorde à réclamer le service universel. L'administration de la guerre calcule le chiffre du contingent : d'après elle il s'élèvera à 557 000 hommes. La Commission du budget « a décidé de tenir pour bon » ce chiffre ; « mais elle a vivement insisté auprès du Ministre pour qu'il tînt la main à ce qu'il ne fût pas dépassé. » A cet effet, elle a rappelé l'application des mesures prises l'année dernière d'un commun accord avec le général Billot en vue « d'atténuer les charges budgétaires et les inconvénients sociaux résultant de l'incorporation d'effectifs aussi élevés. » Ces mesures consistent en de larges distributions de permission ! D'un bout de l'année à l'autre, 9 % des hommes doivent ne pas toucher leur solde ! En d'autres termes, chaque soldat doit être absent de la caserne un mois par an, en moyenne ! C'est beaucoup. En même temps le Parlement ne veut plus qu'on admette sous les drapeaux ces malingres de qui je parlais dans ma chronique de janvier comme capables de s'acquitter des menus travaux du régiment, comme tout désignés pour les basses besognes accessoires du quartier auxquelles l'armée emploie un nombre respectable d'heures chaque jour, sans le moindre profit pour son instruction.

Mais vraiment ces Messieurs ont des façons de raisonner stupéfiantes. En voulez-vous un exemple ? Je le trouve à la page 184, où il est question des encouragements accordés à l'industrie chevaline :

« En établissant une distinction entre les primes allouées pour les jeunes chevaux, auxquels il est demandé seulement de marcher franchement sous le cavalier et aux trois allures sur des lignes droites, et les majorations de prix allouées pour les chevaux faits et complètement dressés, on a voulu détourner l'éleveur de chercher à obtenir des chevaux de quatre ans un dressage complet, qui produirait chez eux des tares indélébiles.

» On a voulu, en outre, ainsi que l'idée en a été émise au sein du Parlement, encourager l'éleveur à faire monter ses chevaux par ses fils et ses domestiques, en vue de procurer ainsi à l'armée un plus grand nombre de jeunes gens déjà familiarisés avec le cheval avant leur arrivée au régiment. »

Ah! Si c'est là-dessus que les législateurs comptent pour faciliter et améliorer le recrutement de la cavalerie!.... Et, d'ailleurs, ne devraient-ils pas, pour être conséquents avec eux-mêmes, pousser les éleveurs à la repopulation en même temps qu'ils s'efforcent de développer le goût de l'équitation chez leurs fils?...

Mais le temps presse, la place va me manquer: je me hâte donc de tourner la page. Me voici arrêté par le chapitre 43 (Champs de manœuvre et de tir, stands et manèges), où je vois avec stupéfaction que le chiffre de sa dotation est en diminution de 1 300 000 fr. sur l'an dernier. Or, on avait trouvé précédemment les crédits relatifs à cet objet trop faibles (j'en ai parlé dans ma chronique de juin 1898), et l'administration de la guerre avait réclamé très vivement des subsides supplémentaires. Aussi le Parlement avait-il alloué en 1898 un crédit de 2 300 000 fr. pour ce chapitre. Et le voici qui retombe aujourd'hui à un million, sans qu'il y ait eu, à ma connaissance, beaucoup de champs de manœuvres créés! En tous cas, il en reste beaucoup à faire.

Je tourne deux pages, et je trouve des révélations fort attristantes sur l'état de nos ouvrages fortifiés et de nos batteries de côtes. Et encore le gouvernement ne va pas demander tous les fonds dont il aurait besoin pour améliorer la situation sur tous les points, car il prétend avoir écarté, « eu égard aux exigences budgétaires, certains travaux d'une nécessité indiscutable ». C'est un aveu qu'il est regrettable d'avoir à enregistrer [1].

— Il vient de paraître deux monographies de Waterloo: l'une de M. Jean-Marie Saint-Julien, l'autre de M. Henry Houssaye, membre de l'Académie française. Je viens de parcourir celle-ci, sur laquelle je compte revenir quand j'aurai lu l'autre, et j'y ai pris un très vif plaisir, mêlé d'une tristesse profonde. Un Français ne peut suivre, sans en avoir le cœur douloureusement serré, le récit de cet épouvantable désastre. Mais il faut rendre justice à l'art avec lequel l'auteur a exposé les faits, à la clarté qu'il a su répandre sur les péripéties embrouillées de la fatale journée. Sans doute il n'a pas fait, il n'a même pas eu la prétention de faire ce qu'on peut appeler de la grande histoire. Mais il a voulu entrer dans les plus infimes détails de temps et de lieu, et il n'est petit problème de cet ordre qu'il n'ait élucidé avec une extrême sagacité et grâce à une documentation qui est abondante et qui paraît être très abondante, les mêmes citations revenant à quelques pages de distance. Elles reviennent même parfois avec des variantes, soit dit en passant. (Et, puisque j'en suis sur ce chapitre,

[1] Avant d'en finir avec le consciencieux travail de M. Boudenoot, je me permettrai de demander à celui-ci, qui est, d'ordinaire, si exact, pourquoi il écrit (page 50): « Les Etats-Unis qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas d'armée permanente, vont maintenant en constituer une de plus de 100 000 hommes. »

Pardon! Ils en avaient une qui était de 25 000 et qui, probablement, ne sera même pas triplée.

j'exprime le regret de trouver trop de fautes d'impression dans ce volume si bien imprimé. J'en signale une qui m'a vivement choqué : le livre d'York de Wartembourg — que d'autres écrivent Yorck de Wartemburg — livre que le commandant Richert vient de traduire en français, ne porte pas comme titre *Napoleon as Feldher*, comme il est dit à la page 388. A la page 486, *as* est devenu *als* ; mais *Feldher* conserve son orthographe incorrecte).

Pour les militaires, l'intérêt de la relation de M. Henry Houssaye me semble être surtout dans ces détails dont il a fait l'objet principal de ses recherches : il y a bien des leçons à tirer de là, notamment au point de vue du service des officiers d'état-major, en ce qui concerne la rédaction et la transmission des ordres et aussi leur compréhension. Soult, qui avait remplacé Berthier comme major-général, était inexpérimenté dans ces fonctions. Il n'avait pas la prévoyance minutieuse de son prédécesseur — prévoyance que l'on serait tenté de trouver exagérée si les événements n'avaient prouvé que ce trop de précautions ne nuit pas : bien au contraire.

Vers 5 heures du soir, Grouchy reçoit une dépêche au crayon, en partie effacée, presque illisible. Elle commence par ces mots : « En ce moment, la bataille est *engagée.* » Le maréchal et les officiers qui l'entouraient lisent : « En ce moment, la bataille est *gagnée.* » La différence est considérable et permet d'expliquer bien des erreurs. D'autres erreurs sont moins faciles à justifier. Nous voyons (page 446) le même Grouchy confondre Dion-le-Mont avec Dion-le-Val, qui en est à 1400 mètres. Plus loin (page 464), il écrit Temploux au lieu de Gembloux. Et la première de ces localités n'est pas à moins de deux lieues et demie au sud-est de la deuxième. Citerai-je enfin ce passage de la page 289 :

Le village de Walhain et le hameau de Sart-à-Walhain, distants de 1700 mètres, furent réunis en une seule commune en 1822... Grouchy et d'autres officiers ont confondu le hameau et le village et ont écrit Sart-à-Walhain pour Walhain. L'erreur serait d'autant plus facile à expliquer que, sur la carte de Ferrari, qui servait à Grouchy, le nom de Sart-à-Walhain est inscrit presque au-dessus des clochers des deux villages (c'est-à-dire du village et du hameau), tandis que le nom de Walhain se trouve à gauche. A une lecture rapide, on peut se tromper. Grouchy, d'ailleurs, était coutumier de ces sortes de confusions.

Récemment je lisais, dans une étude, en cours de publication dans la *Revue d'artillerie* et que je signale parce que les officiers de toutes armes et surtout ceux de l'Etat-major peuvent en tirer le plus grand profit (il s'agit d'un mode de représentation ou plutôt d'une sorte de déformation rationnelle du terrain par le procédé dénommé, plus ou moins justement, *croquis perspectifs*), j'y lisais, dis-je, quelles précautions il importe de prendre dans la désignation des localités, étant données les similitudes de noms qui sont si fréquentes dans une même région: Et tenez : regardons le plan du champ de bataille de Waterloo. Nous y trouvons la *Ferme de la Haye*

Sainte, et, à 1600 mètres de là, la *Ferme de la Haye*. La Carte générale nous montre deux rivières portant le nom de *Senne*. Sur la carte suivante je vois *Rhisnes* à côté de *Les Isnes*; puis voici quatre *Sarts* (qui n'ont rien de Péladan): *Vieux Sart*, *Neuf Sart*, *Sart-à-Walhain* (déjà nommé), *Sart-Dame*, sans compter le moulin de *Chassart*, *Maransart*, *Ransart*, *Lambussart*, *Rixensart* et *Sart-Alletz*. (Toutes ces désinences, toutes ces dénominations, dérivent du radical vallon *sart* ou *saur*, qui signifie champ.) Quoi qu'il en soit, on conçoit très bien que, interrogeant les gens du pays, dont la prononciation peut n'être pas claire, on soit amené à se tromper et à entendre le nom qu'on lit sur la carte: à prendre Ransart pour Maransart, Et, de l'un à l'autre, il y a cinq bonnes lieues, à vol d'oiseau!

Puisque l'occasion s'en présente, un mot au sujet des cartes.

M. Henry Houssaye a cru devoir joindre à son livre deux plans d'ensemble sans nivellement et un plan de détail, dressé en 1816, dont le nivellement est exagéré au point d'en être ridicule. Il n'y a pas de terrain plus mollement ondulé que le champ de bataille de Waterloo. A le regarder des hauteurs, lisons-nous à la page 299, il « a l'aspect d'une plaine s'étendant sans dépression marquées entre deux collines d'un très faible relief. » Sa représentation, au contraire est celle d'un sol fortement raviné, convulsé, encore que ses formes ne se rapportent à aucune formation géologique normale et qu'elles constituent un véritable contre-sens topographique. Cette déformation résultant d'un relief excessif me rappelle l'impression que produit une visite aux champs de bataille de Metz. Votre chroniqueur suisse s'est très nettement exprimé à ce sujet en juin 1898 (à la page 351 de la *Revue)* : il a dit combien les cartes et les descriptions des auteurs dénaturent la réalité. Celle-ci est beaucoup plus simple, beaucoup moins mouvementée qu'on ne serait tenté de se l'imaginer. Et c'est encore plus vrai pour Waterloo que pour Metz.

— M. Gaston Moch a continué, dans la *Revue blanche*, sa très remarquable série d'études sur ce que doit être notre armée. Comme je l'ai déjà dit, c'est la vôtre qu'il nous propose comme modèle. Il doit, paraît-il, réunir ses articles en un volume dont la publication est annoncée pour la fin de ce mois et dans lequel il complètera ce qu'il a dit déjà des institutions militaires de la Suisse. On ne saurait ne pas tenir compte de l'opinion d'un écrivain comme lui: il est de ces trop rares publicistes qui marquent, et, tout jeune qu'il soit, il fait autorité. Je ne manquerai donc pas d'analyser son livre (et, s'il y a lieu, de le discuter), dès que je l'aurai lu.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La botte pneumatique. — Conférences agraires. — Outil de sapeur portatif. Le recrutement de l'état-major général. — Le général Pelloux.

Depuis un mois, j'ai fait à votre intention une ample moisson de renseignements. Je commence par une information de nature à intéresser ceux de vos officiers qui — la *Revue militaire suisse* me l'apprend, — se livrent ces temps-ci à des exercices d'entraînement.

A l'exposition de Turin, on a pu remarquer des « bottes pneumatiques » inventées par M. Henri del Pabro de Udine, et dont il espère l'adoption par l'armée.

Le cliché ci-dessous rendra plus claire mon explication.

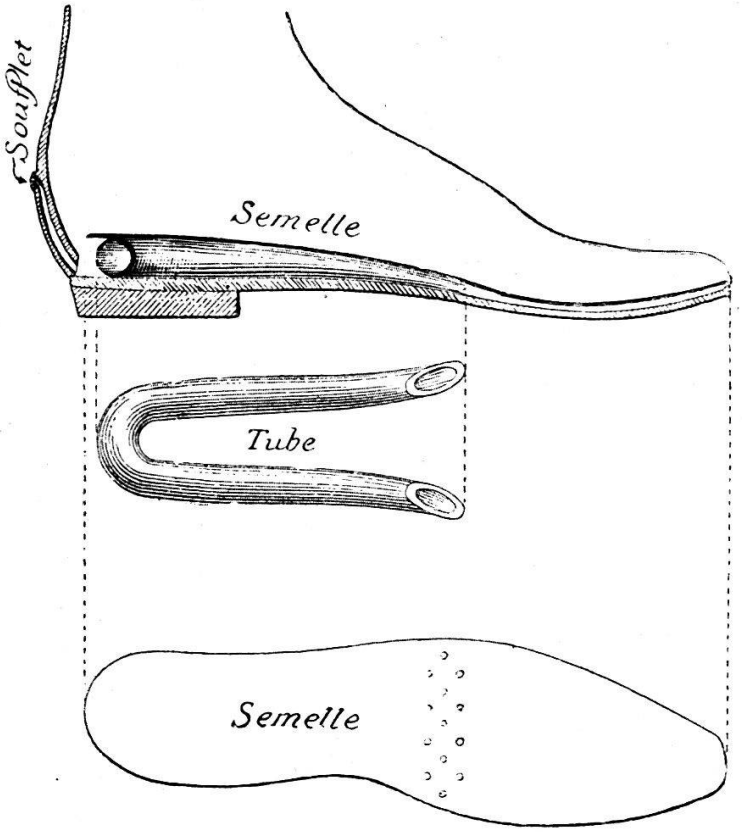

Cette botte est, en apparence, absolument pareille à une botte ordinaire. Mais, sous la plante du pied, en arrière, je trouve un petit tube en gomme, de la forme d'un fer à cheval. Le tube a trois ouvertures : l'une au centre de l'arc, les deux autres aux deux extrémités. Ces trois ouvertures sont en communication avec le dehors par un canal, fixé au-dessus du talon, auquel del Pabro a donné le nom de « soufflet ». Le tube est séparé de la plante du pied par une semelle trouée.

En marche, quand le pied est levé, aucune pression ne se produisant sur la semelle, le tube se gonfle d'air. Quand le pied est posé, la pression se produit, — et l'air sort du tube par les trous ménagés dans la semelle. On obtient ainsi, à chaque pas, une aspiration d'air suivie d'une expiration. Le pied est maintenu en état de fraîcheur.

Le capitaine d'artillerie Louis Pellerano a essayé ces bottes pendant une marche de 50 kilomètres, au cours d'une course de résistance à cheval de 354 kilomètres. Il leur a trouvé les avantages suivants : 1° Quoique les bottes n'avaient pas été faites sur mesure, elles ne lui ont causé aucune douleur, bien qu'il les ait gardées deux jours et deux nuits durant. Il ne souffrit d'aucune transpiration des pieds. 2° En descendant de cheval, il lui semblait marcher comme sur un tapis. Dans le terrain, il ne sentait plus les aspérités pierreuses qui font si mal quand on va à pied après une promenade à cheval un peu longue. A cheval, il ne ressentait pas les secousses de l'étrier. 3° Les pieds restent toujours frais et propres. Pendant la marche, on a l'impression d'être poussé, ce qui facilite beaucoup l'allure.

En résumé, l'invention paraît heureuse. Si l'armée l'adopte, elle y trouvera certainement de nombreux avantages. L'emploi de cette nouvelle chaussure augmenterait de plusieurs degrés la force de résistance de nos soldats, de nos fantassins surtout. Ce serait tout bénéfice, en outre, pour l'hygiène des pieds, si volontiers délicats. Rappelons-nous ce que disait Napoléon: « la guerre se fait avec les jambes ».

* * *

Les conférences agraires pour militaires, inaugurées à Naples par ordre de S. A. R. le prince Victor-Emmanuel, obtiennent de plus en plus la faveur générale. Dans la capitale, le nombre des soldats qui fréquentent ces conférences, données par un professeur d'agriculture, est de beaucoup supérieur à mille. Pour encourager nos soldats à suivre ces cours si utiles pour les paysans, le ministre de l'instruction publique a envoyé au ministre de la guerre 50 montres en argent qui seront distribuées aux auditeurs les plus diligents. Le ministre de la guerre y a joint des livres et publications instructifs. A Florence, à Turin, à Milan, on remarque de la part des soldats de toutes armes le même intérêt à suivre les conférences agricoles. L'initiative de S. A. R. le prince de Naples ne pouvait avoir des résultats plus satisfaisants.

* * *

Depuis longtemps, on songe à donner à chacun de nos soldats un outil de sapeur portatif. La question a fait un grand pas en avant. Le lieutenant Joseph Paganuzzi du 70e régiment de ligne a étudié la fabrication d'une bêche ou pioche pliante, qui peut être facilement appliquée au havre-sac d[illegible] et outil a été expérimenté ce mois-ci devant une commission

présidée par le général de brigade. Les résultats ont donné pleine satisfaction aux officiers chargés de l'expérimentation

* * *

L'article 37 de la loi du 2 juillet 1896 sur l'avancement stipule que les capitaines d'état-major seront choisis, selon les règles à établir par décret spécial, parmi les capitaines d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie ayant suivi avec succès les cours de l'Ecole de guerre et ayant commandé pendant deux ans au moins dans leur grade une unité de leur arme. Le décret du 24 septembre 1898 vient de compléter ces dispositions : les capitaines dont il s'agit ne pourront être admis dans le corps de l'état-major qu'après avoir prouvé leur aptitude dans un cours spécial. Ce cours d'épreuve aura lieu autant que possible immédiatement après la sortie de l'école de guerre. A l'issue de ce cours une commission présidée par le chef d'état-major de l'armée, jugera définitivement de l'aptitude des officiers aux services de l'état-major. Le Bulletin du 15 octobre a donné les noms de vingt-six officiers appelés à fréquenter ce cours, d'une durée de six mois à peu près.

* * *

Malgré toutes les prévisions pessimistes émises au sujet de la durée du cabinet Pelloux, le général a jusqu'ici remporté de continuelles victoires; les luttes, il est vrai, ont été vives, toujours, mais un soldat ne craint pas la bataille.

Dans le courant du mois, deux graves questions se sont posées : l'amnistie générale pour délits politiques et les mesures restrictives à la liberté de la presse. La première a été favorablement résolue, conformément aux conclusions du gouvernement. La seconde est encore en discussion, au moment où je vous écris.

Plusieurs journaux qui sentent où le bât les blesse, sonnent l'alarme. Mais je ne doute pas que cette fois-ci encore la victoire ne soit pour le général Pelloux. Dernièrement, à la chambre des députés, il a fait sur ce sujet un discours clair, énergique, et comme depuis longtemps on n'avait plus l'habitude d'en entendre de la bouche d'un président du conseil des ministres. Le général Pelloux est d'ailleurs favorisé non seulement par son habileté, mais par les circonstances. Au nombre de celles-ci il faut compter le sentiment de la Chambre essentiellement conservatrice, comme l'est, au moins actuellement, le pays entier. Tout le monde ressent le besoin d'un bras vigoureux qui sache protéger le pays et tenir en bride les fauteurs de désordres. Pour contenir ce monde là, le général Pelloux est l'homme qu'il faut.